

AMENAGEMENT NUMERIQUE : L'ETAT DOIT S'IMPLIQUER DAVANTAGE

Madame, Monsieur,

A l'heure où le syndicat Gironde Numérique (que les élus Girondins ont créé il y a 9 ans pour pallier le désengagement de l'opérateur historique et permettre aux territoires ruraux de continuer à vivre et à se développer), vient nous présenter des programmes de déploiement pour lesquels il nous est demandé d'investir des fonds que pour la plupart d'entre nous, n'avons pas, de nombreuses questions restent en suspens, comme par exemple :

Une fois les infrastructures réalisées, quelles sont nos garanties de voir un opérateur les utiliser ?

On nous suggère d'emprunter sur 30 ans pour des réalisations qui seront obsolètes dans 5 à 10 ans ?(saturation prévisible des NRAMED)

Comment expliquer à nos contribuables que des communes comme Bordeaux ou Libourne n'aient rien à investir alors que nous appartenons au même syndicat ?

Nous ne pouvons pas considérer que ce constat et le montant exorbitant des sommes en jeu (parfois plusieurs fois le budget des communes !) est une fatalité.

Ce courrier vise à interpeller tous les élus, à travers l'ensemble des associations (ADCF, AMF, AMG), les députés et sénateurs, ainsi que MM. les Présidents du Conseil Départemental et du Conseil Régional afin de **dénoncer collectivement l'insuffisante présence de l'Etat sur les sujets d'aménagement numérique du territoire et de faire pression sur le gouvernement, de façon urgente, afin d'y remédier.**

Le bilan d'étape de la mise en œuvre de la feuille de route du Gouvernement sur le numérique et du plan France très haut débit qui a été réalisé par un groupe de travail du Sénat sur l'aménagement numérique du territoire, est assez éloquent et illustre très clairement les problématiques que nous sommes en train d'affronter. En voici quelques extraits qui doivent nous inquiéter et nous mobiliser.

« Pour le très haut débit, l'Etat s'est limité à un rôle de cofinanceur et de coordinateur technique. **Il n'assure aucune fonction d'aménageur, et n'apporte pas l'expertise nécessaire aux collectivités territoriales.** Quant aux financements, ils tardent à venir et sont incertains pour l'avenir.

En matière de haut débit, la situation évolue peu, et pour la téléphonie mobile, l'Etat n'a pas été capable jusqu'à présent d'assurer la couverture homogène des territoires.

Les opérateurs privés d'envergure nationale ont une emprise considérable sur des millions de citoyens en attente du très haut débit, parfois même du haut débit, ainsi que **sur des milliers de collectivités territoriales dont l'avenir en termes de commercialisation des réseaux ou de couverture mobile est suspendu à leur stratégie discrétionnaire et fluctuante.**

Le Gouvernement n'a pas prévu un cadre suffisamment précis et contraignant pour garantir que l'initiative privée prenne sa juste part des déploiements. Il n'assure pas le respect des engagements pris par les opérateurs. Les collectivités territoriales demeurent isolées face aux choix complexes qu'elles ont à effectuer : mix technologique, montage juridique, modèle économique, harmonisation technique... Tout en faisant face à une situation budgétaire critique avec la forte

baisse des dotations, les collectivités doivent avancer l'intégralité des fonds nécessaires aux réseaux d'initiative publique, et l'équilibre financier de leurs projets reste très incertain : coût réel des déploiements, attribution des subventions de l'État, commercialisation des réseaux. À cet égard, il y a un réel danger que les investissements importants engagés par les collectivités pour le déploiement de ces réseaux se heurtent au refus des grands opérateurs de les utiliser. »

En plus de ces aspects techniques et financiers qui entretiennent les disparités persistantes dans l'accès aux équipements et aux réseaux de télécommunications, **les inégalités se creusent aussi dans la capacité des individus à utiliser les outils multimédias.** Elles risquent d'aggraver les inégalités sociales et culturelles des territoires fragiles au sein desquels les technologies de l'information et de la communication ont pourtant un rôle fondamental à jouer. Développement économique, valorisation du patrimoine, accès à la santé, à l'éducation, aux services publics : dans tous ces domaines, les technologies numériques sont des outils précieux pour dépasser la dichotomie urbain/rural (**c'est ce que nous attendons de Gironde Numérique**) et offrir de nouvelles opportunités à tous les territoires.

Pourtant il ne faut pas perdre de vue qu'aujourd'hui la numérisation représente un facteur d'exclusion supplémentaire pour les plus de 5 millions de citoyens qui cumulent précarité sociale et numérique : pour des personnes âgées isolées, pour des travailleurs peu qualifiés, pour des jeunes en recherche d'emploi, alors que la dématérialisation des services publics **fait d'internet un passage obligé pour accéder à ses droits et à sa citoyenneté.**


Il est donc nécessaire d'avancer de façon simultanée sur la question des infrastructures et sur celle de leurs conditions d'utilisation.

Pour toutes ces raisons, il est fondamental et indispensable que l'Etat se positionne et intervienne massivement sur l'aménagement numérique du territoire, sous peine de menacer gravement la notion d'égalité dont nous avons pourtant le devoir d'être garants.

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à ce sujet crucial et vous prie d'accepter mes salutations distinguées.

Mathilde FELD




Présidente de la Communauté de Communes du Créonnais